

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune de Soulevre en Bocage  
Commune déléguée de *Saint Martin Des Besaces*  
Arrêté municipal 2024P065

Dossier n° DP 014 061 24P0005
Date de dépôt : 20/04/2024
Demandeur : Madame Aurélie FARIN
Pour : Isolation des murs extérieurs par pose d'isolant polystyrène expansé épaisseur 140mm et application d'un enduit couleur télégris 4 RAL 7047, remplacement des menuiseries
Adresse terrain : 3 Boulevard Maréchal Leclerc – Saint Martin Des Besaces, à SOULEUVRE EN BOCAGE ()
Référence cadastrale : 629AB589
Superficie du terrain : 557,00 m <sup>2</sup>

Madame FARIN Aurélie  
3 Boulevard Maréchal Leclerc - Saint Martin  
Des Besaces  
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

**Objet : Certificat de non-opposition à la Déclaration Préalable**

Madame,

Le Maire de la commune déléguée de Saint Martin des Besaces certifie que Madame FARIN Aurélie est titulaire d'une Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes enregistrée sous le n° **DP 14061 24 P0005** pour le projet ci-dessus référencé depuis le 20/05/2024.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à SOULEUVRE EN BOCAGE, le 4 juin 2024  
Le Maire de Soulevre en Bocage,  
Le maire délégué de SAINT MARTIN DES BESACES

*Pol Henry dit Alpin*  
*[Signature]*

